Établissements de crédit: ratio de solvabilité (modif. directive 89/647/CEE)

1996/0003(COD) - 17/09/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport MOSIEK-URBAHN, le Parlement européen a approuvé sans amendements, la modification proposée par la Commission de la directive 89/647/CEE sur le ratio de solvabilité pour les établissements de crédit.